

Conseil Municipal du 20 décembre 2018 – 20 h 30
COMPTE RENDU N°40

PRÉSENTS : J. AZAM - C. BILHAC - J. CASTES - M. De BIASIO - J. DELAVALLEE - B. DEL ROX - L. SEIGNOUREL - : R.M. SIFFRE -S. SILHOL - I. SILHOL - D. ZARAGOZA
ABSENTS excusés : E. BONAFE - P. SOULAIROL -

01 - Election du secrétaire de séance

Monsieur le Maire demande que le secrétaire de séance soit élu.

Monsieur Joël CASTES est élu secrétaire.

02 - Adoption du P.V. de la réunion du 16 novembre 2018

Monsieur le Maire demande si des observations sont à formuler au sujet du P.V. de la réunion du 16 novembre 2018.

Aucune observation n'est formulée et le PV de la réunion du 16 novembre 2018 est adopté à l'unanimité.

03 – Mandatement dépenses investissement

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Maire, sur autorisation du Conseil Municipal, d'engager, de liquider ou de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette qui sont autorisés de droit), ceci en attendant le vote du budget de l'exercice 2019.

Monsieur le Maire indique que cette opération permettrait d'éviter de perturber le fonctionnement des entreprises engagées dans des opérations d'investissement par la Mairie de PERET.

Après délibération, le Conseil municipal adopte à l'unanimité l'autorisation de mandatement des dépenses d'investissement en 2019.

04 – Décision modificative n°2

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la décision modificative n°2 sur le budget de la commune relative à des réajustements de crédits.

Fonctionnement

Dépenses			Recettes		
73918	Autre reversements Taxe de séjour	100			
6218	Personnel extérieur	-100			
022	Dépenses imprévues	-20 000			
023	Virement section investissement	20 000			
	Total	0	Total		0

Investissement

Dépenses			Recettes		
1641	Emprunt	10 500	021	Virement section fonctionnement	20 000
202	Frais réalisation document urbanisme : PLU	10 500	10226	Taxe aménagement	1 000
21318	Autre bâtiment public	-76 000			
2313	Constructions	78 500			
2135	Installation générale	-2 500			
	Total	21 000	Total		21 000

Après délibération, le Conseil municipal adopte à l'unanimité le réajustement des crédits présentés.

05 – Indemnité de conseil allouée au comptable

Monsieur AZAM présente au Conseil Municipal un courrier du centre des finances publiques de Pézenas concernant l'indemnité de conseil allouée aux comptables du trésor chargé des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer afin :

- De décider de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983.
- De définir le taux d'indemnité de conseil
- D'attribuer cette indemnité à M Bernard FAU, receveur municipal à Clermont l'Hérault.

L'indemnité de conseil pour l'année 2018, après décompte, s'élève à 468.74 € brut (423.29 € net)

Après délibération, le Conseil municipal adopte à l'unanimité l'indemnité de conseil allouée au comptable d'un montant de 468.74 € brut.

06 – Bail emphytéotique halle aux sports

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de bail emphytéotique relatif à la pose de panneaux photovoltaïques et de bacs aciers sur la toiture de la halle aux sports, avec la société APEX2. Le bail sera consenti pour une durée de 31 ans.

Après délibération, le Conseil municipal adopte à l'unanimité le bail emphytéotique présenté par la société APEX2 et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

07 – Tarifs régies de recettes 2019

Madame SILHOL présente au Conseil les tarifs 2018 des régies de location de salles, location des gîtes, photocopies/fax, des droits de place et publication, cantine/garderie, et école de musique.

Après délibération, le Conseil municipal adopte à l'unanimité les tarifs ci-dessous :

- A / Gîtes et logiverts.

	Saison Juillet août	Hors Saison	Vacances Scolaires toutes zones
<i>Logiverts</i>			
2 nuits	/	130	170
Semaine	405	260	330
la nuit supplémentaire	/	60	80
Logivert au mois (pour 3 mois minimum hors saison)	/	440	440
<i>Gîtes Mairie 5 pers</i>			
Loué à l'année			
<i>Gîte Mairie 2 pers</i>			
2 nuits	70	70	70
semaine	140	110	110

Caution demandée : 75 € ménage et 75 € matériel

Location de draps : 10 € par lit

- B / Salles communales.

Salle	Tarif	caution
Salle le Peyral haut	50 €, réservé aux Pérotois Location jusqu'à 21h seulement	100 euros salle 50 euros nettoyage
Salle le Peyral	Salle 700 € Du vendredi soir 17h au lundi matin 8h + 100 € par jour supplémentaire	150 euros salle 250 euros nettoyage

	Location des nappes 6 € l'unité Nettoyage salle 180€ Un tarif préférentiel de 180 € sera appliqué aux Pérotois pour la location de la salle lors d'événements spéciaux : naissances / baptêmes, communions, anniversaires décennaux, anniversaires 18 ans, mariages, anniversaires décennaux mariage, 25 ans de mariage, pacs, départs à la retraite. Gratuité lors d'obsèques	
Salle Jacques Brel	150 € la demi-journée 250 € la journée	150 euros
Salle Oromakos	Gratuit réservé aux Pérotois Location jusqu'à 21h seulement	150 euros

- C / Photocopies / fax.

	N&B	Couleur
Photocopie A4 recto	0.30 €	0.60 €
Photocopie A4 recto verso	0.50 €	1 €
Photocopie A3 recto	0.50 €	1 €
Photocopie A3 recto verso	0.90 €	1 €
Fax / mail	3.00 €	

- D / Droit de place publication

	Tarif
Droit de place	1 €
Publication	1 €

- E / Cantine/Garderie

CANTINE

50 tickets cantine	200 euros	
10 tickets cantine	42 euros	
unité ticket cantine	5 euros	
Abonnement annuel	480 euros - 450 si 2 enfants ou +	(cantine + garderie du midi)

GARDERIE

50 tickets garderie	70 euros	
10 tickets garderie	18 euros	
unité ticket garderie	2 euros	
Abonnement annuel	1 garderie par jour lundi mardi jeudi vendredi	90 euros
	1 garderie par jour lundi mardi mercredi jeudi vendredi	110 euros
	2 garderies par jour lundi mardi jeudi vendredi	150 euros
	2 garderies par jour lundi mardi mercredi jeudi vendredi	180 euros

- F/ Ecole de musique

Objet	Tarif	Observations
Cours d'instrument	73 €/mois ou 219 €/trimestre ou 657 €/an 60 €/mois ou 180€/trimestre ou 540 €/an pour Péret et les communes associées	Possibilité de payer au mois, au trimestre ou à l'année.
Cours collectifs d'éveil musical 3-4 ans et 5-6 ans.	30 €/mois ou 90 €/trimestre ou 270 €/an	Possibilité de payer au mois, au trimestre ou à l'année

Atelier percussion	Gratuit pour les élèves de l'école de musique 45 €/trimestre ou 135 €/an pour les personnes extérieures Un tarif préférentiel de 10€/personne pourra être appliqué aux groupes de 7 personnes minimum (collectivités, associations...) en concluant un partenariat.	1 cours par mois Paiement uniquement au trimestre ou à l'année.
Ensemble vocal	Gratuit pour les élèves de l'école de musique 20 € par mois pour les personnes extérieures	Possibilité de payer au mois, au trimestre ou à l'année.

Il convient également de préciser que pour toute adhésion à l'école de musique en cours d'année, le tarif sera calculé au prorata temporis. De même, en cas de départ de l'école de musique en cours d'année pour cause de force majeure (déménagement, perte d'emploi), l'abonnement pourra être remboursé au prorata temporis.

- G/ Journal mensuel

Dimension encart	Montant par numéro	Montant à l'année
5x8 cm	30 €	100 €
5x16 ou 8x10 cm	50 €	180 €
10x16	80 €	320 €

08 - Parcelle Place du Fort

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un courrier de la Préfecture de l'Hérault concernant un bien présumé sans maître, parcelle B206, sis place du Fort à PERET.

Cette parcelle est actuellement inexistante sur le plan cadastral. Cependant, elle correspond à une terrasse où se trouve l'entrée de la parcelle B207 et apparaît sur les anciennes planches cadastrales papier.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer afin de constater l'erreur cadastrale et de rattacher la parcelle B206 à la B207.

Après délibération, le Conseil municipal donne à l'unanimité son accord pour rattacher la parcelle B206 à la parcelle B207.

09 - Informations au Conseil Municipal :

Décisions du Maire

a) Déclaration d'Intention d'Aliéner

17/09/2018 vente par Mme Martine GERMAIN de landes située lieu-dit Roque de Naves à M Clément LOUSSIGNAN

b) Autres Décisions

2018/19 portant signature d'un marché concernant le projet de réhabilitation du cœur du village – Aménagement du parking : lot 1 VRD société TPSM 269 999 € et lot 2 : Eclairage public Société nouvelle Sanchis 18 497.60 €

10- Questions diverses

Animations extrascolaires

Monsieur AZAM informe le Conseil municipal qu'il conviendrait de réfléchir sur la mise en place d'une procédure d'inscription aux animations extrascolaires proposées par le service jeunesse de la mairie de PERET : formulaire d'inscription avec contact en cas d'urgence, autorisation du droit à l'image, attestation d'assurance, participation forfaitaire annuelle de 10€, certificat médical...

Après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'instaurer une inscription annuelle aux activités avec une participation annuelle de 10 €.

Le Conseil Municipal décide de créer une régie de recettes « animations extrascolaires ».

Repas intergénérationnels cantine

Madame DEL-ROX présente au Conseil Municipal la demande des employés communaux affectés à la cantine, concernant la mise en place de repas intergénérationnels.

Cela consisterait à proposer aux personnes âgées de manger une fois par mois à la cantine en compagnie des enfants afin de renforcer les liens et le partage entre générations.

Après délibération, le Conseil municipal donne à l'unanimité son accord à l'instauration de repas intergénérationnels à la cantine municipale.

Le Secrétaire
Joël CASTES

Le Maire
Christian BILHAC